



Etre SST (sauveteur secouriste du travail)



Rôle du SST

- ❑ Un sauveteur secouriste du travail (SST) intervient avant, pendant et après la survenue d'un accident du travail.
- ❑ Il est formé pour porter secours et sa formation doit être actualisée tous les 2 ans.

Quand survient un accident, l'intervention du sauveteur secouriste du travail est limitée :

- ❑ **Dans le temps** : son délai d'intervention se limite aux quelques minutes qui suivent l'accident jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés auprès de la victime.
- ❑ **Dans l'espace** : son domaine d'intervention est principalement l'entreprise. Mais comme tout autre citoyen, le Code pénal l'invite à porter secours à toute personne en danger, sans mettre sa propre vie en danger (article 223-6).
- ❑ **Dans les moyens** : le délai d'intervention très court compense le peu de moyens dont il dispose. Le SST ne doit en aucun cas perdre un temps précieux à aller chercher du matériel pour secourir la victime car les 3 premières minutes sont cruciales.

Sommaire

1. Avant l'accident
2. Pendant l'accident
3. Après l'accident
4. La prévention

1

Avant l'accident

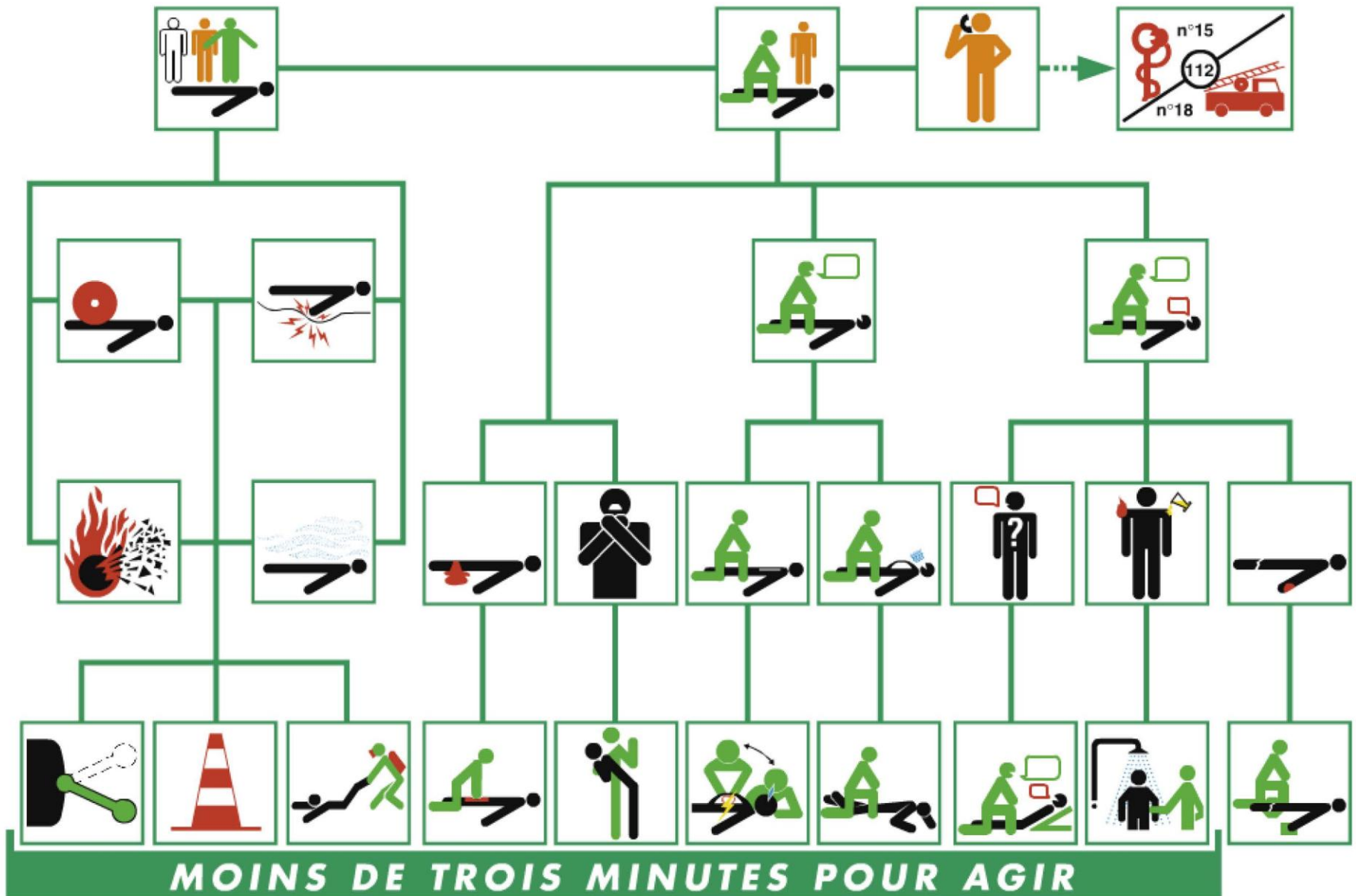
- ❑ Le sauveteur secouriste du travail connaît les risques propres à son entreprise, les autres intervenants d'hygiène et de sécurité de l'entreprise (équipe 1^{ère} intervention, assistants de prévention, agents de sécurité, médecin de prévention), l'emplacement du matériel de secours (**trousse de secours, défibrillateur...**).
- ❑ Il connaît également l'emplacement et le contenu du **registre d'hygiène et sécurité**. Ce registre recueille toutes les observations relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail, et chaque fois qu'une personne se trouve face à une situation d'incident, d'accident ou de risque.
- ❑ Surtout, le SST connaît la **procédure interne d'alerte** aux services de secours (définie par l'entreprise) et est capable de les alerter en leur transmettant les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

2

Pendant l'accident

- ❑ Le SST a les compétences suffisantes pour se protéger lui-même, la victime et autrui.
- ❑ Il est capable d'alerter et de porter secours avec des gestes simples.

PLAN D'INTERVENTION SST



MOINS DE TROIS MINUTES POUR AGIR

3

Après l'accident

- ❑ Le SST est capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de la prévention dans l'établissement, de toutes les situations dangereuses repérées.

Les SST sont aussi des préventeurs

- ❑ Le sauveteur secouriste du travail doit aussi connaître les risques propres à son entreprise.
- ❑ Leur présence en nombre suffisant dans l'établissement modifie sensiblement le comportement général face au risque.
- ❑ Leur capacité à repérer les risques permet aussi de faire remonter des observations à l'encadrement et aux instances chargées de la prévention.

A lire :

Document INRS

Le sauvetage-secourisme du travail :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=TS733page42>

Sauvetage-secourisme du travail : repères à l'usage du médecin du travail (prévenir les risques liés aux interventions des sauveteurs-secouristes)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=TM%2023>



Merci pour votre collaboration !